



# Procès verbal de l'Assemblée Générale

## du 12 février 2016

Association : AMAP d'Abrest

Siège : Mairie d'Abrest

Avenue de Vichy

03200 ABREST

Mail : [amapdabrest1@gmail.com](mailto:amapdabrest1@gmail.com)

Le 12 février 2016 à 19 heures 30, les membres de l'association "AMAP d'ABREST" se sont réunis à ABREST, salle Camille CLAUDEL en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille d'épargements signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Seize membres étaient présents, deux excusés ont donné pouvoir, l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts, il est rappelé que le quorum n'est pas nécessaire.

Assistaient à cette réunion les producteurs : Sylvain GIRONDE, Sandrine et Hervé BRUN, Gaëtan BRUCHET, Nadine et Jean-Pierre LALLIAS.

Michèle et Jean-François GODILLOT et Mickaël VIAL se sont excusés de ne pouvoir être présents.

Monsieur le Maire d'Abrest était représenté par Mme GIRAUD, Adjointe.

La séance est présidée par M. Yannael GORCE, Président de l'AMAP, assisté de M. Alain DESCOLS, secrétaire, et de Mme Françoise GERBY, trésorière.

Après avoir remercié les personnes présentes, le Président rappelle l'ordre du jour, soit :

- Rapports moral, d'activité et financier 2015;
- Renouvellement de mandats [*membres du Conseil d'Administration appel à candidature, élection de nouveaux membres...*] ;
- Fixation de la cotisation 2016 ;
- Approbation du budget prévisionnel 2016 ;
- Questions diverses.

M. le Président présente les rapports moral, d'activité et financier.

### **Rapport moral** :

Après presque 2 ans d'activité (création en mars 2014) l'ambiance de l'AMAP est très conviviale autour des Producteurs. Ceux-ci s'efforcent de respecter leurs engagements ce qui n'a pas toujours été facile avec les aléas climatiques de l'été dernier très sec. Les Amapiens sont satisfaits des produits fournis.

Cette réunion est l'occasion de rappeler les objectifs d'une AMAP de soutenir une agriculture saine et de proximité en favorisant les circuits courts de distribution sans intermédiaire, en direct avec les producteurs.

De leur côté les Amapiens doivent veiller à respecter leur engagement de consommer régulièrement auprès du producteur avec lequel ils ont passé contrat. Actuellement il n'y a pas de contrainte de commande minimale périodique il faut donc passer commande dans les délais afin de garantir un revenu aux producteurs.

Le Président remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention de 250 Euros et la mise à disposition de la salle de l'ancienne mairie.

## Rapport d'activité :

En 2015, **46 adhésions** ont été enregistrées (56 en 2014) dont 45 cotisations (1 personne s'est inscrite en fin d'année sans cotisation obligatoire).

Pierre Vernière et Claude Laurent se sont retirés de l'AMAP car ils souhaitaient changer leur mode de vente (la mise sous vide dans un atelier extérieur leur coûtaient trop). Le GAEC LALLIAS (Nadine et Jean-Pierre) a pris le relais en proposant des colis de 5, 10 ou 15 kg de porc, veau et bœuf ainsi que de la charcuterie.

Mickael VIAL, producteur d'escargots a rejoint l'AMAP en septembre.

Le site web a été créé. Il est actualisé en fonction des événements et du tableau des livraisons.

La présence d'un stand de l'AMAP lors de la foire bio d'Abrest en juin 2015 a engendré 4 adhésions.

## Les contrats :

Légumes : 25 contrats ; ≈20 paniers/semaine (11.000€)

Viande : .. contrats (trop récent)

Fromages : 17 contrats (1.532€)

Volailles : 15 contrats (4.289€)

Poissons : 15 contrats (1.538€)

Escargots : .. contrats

Des approches ont été faites pour faire venir de façon ponctuelle des producteurs sur d'autres produits tels que fruits rouges (cueillette sur site ou livraison), confitures, jus de fruits, miel.

L'AMAP se fait connaître par dépôt de flyers dans les boîtes aux lettres ou auprès d'associations, de lieux de passage ou affichage mais chacun doit se considérer comme consomm'ACTEURS.

## Rapport financier

Le bilan dégage un excédent de 459,82 € (Recettes : 700,45€ Dépenses : 240,63€),

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
<i>Adhésions</i>	<b>450,00 €</b>	<i>Fournitures de bureau</i>	
<i>Dons</i>	<b>0,00 €</b>	<i>Fournitures d'entretien</i>	
<i>Subvention</i>	<b>250,00 €</b>	<i>Fournitures administratives</i>	
<i>Parts sociales CACF</i>	<b>0,45 €</b>	<i>Primes d'assurance</i>	<b>77,34 €</b>
		<i>Annonces et insertions</i>	
		<i>Foires et expositions</i>	
		<i>Catalogues et imprimés</i>	<b>14,80 €</b>
		<i>Réceptions</i>	<b>148,49 €</b>
		<i>Frais postaux &amp; de télécom°</i>	
		<i>Services bancaires et assimilés</i>	
<b>Total recettes.....</b>	<b>700,45 €</b>	<b>Total dépenses.....</b>	<b>240,63 €</b>
<b>Résultat de l'exercice : excédent</b>	<b>459,82 €</b>	-	

L'excédent cumulé exercice antérieur (193,12€) et celui de 2015 (459,82€) est de **652,94 €** ;

Une subvention de fonctionnement a été accordée par la mairie qui a bien voulu nous attribuer 250 €. Merci encore.

**Les rapports moral, d'activité et financier sont approuvés à l'unanimité.**

## Fixation du montant de l'adhésion 2016

M. le Président propose de maintenir 10 € l'adhésion, il rappelle que la cotisation doit être acquittée en 1 seule fois **avant le 1<sup>er</sup> mars. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

## Budget prévisionnel 2016

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Adhésions	450,00 €	Fournitures de bureau, administrat	120,00 €
Dons		Fournitures d'entretien	80,00 €
Subvention		Primes d'assurance	80,00 €
		Annonces et insertions	272,94 €
		Foires et expositions	150,00 €
		Catalogues et imprimés	50,00 €
		Cotisations Adhésions	100,00 €
		Réceptions	200,00 €
excédent antérieur	652,94	Frais postaux & de télécom°	50,00 €
		Services bancaires et assimilés	
	<u>1 102,94 €</u>		<u>1 102,94 €</u>

Affiliation à l'annuaire national des AMAP à réaliser ; La foire bio aura lieu les 11 et 12 juin 2016 ;  
Achat matériel de bureau pour archivage et éditions diverses.

Les objectifs 2016 sont principalement l'amélioration de la communication pour augmenter le nombre d'adhérents et de l'organisation de la tenue des permanences des livraisons.

**Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.**

### Conseil d'Administration

- Maintien des membres en place : Yannaël GORCE, président, Alain DESCOLS, secrétaire, Peggy DAVERTON, secrétaire adjointe, Françoise GERBY, trésorière.
- Se retire(nt) du Bureau : Solveig JACOB qui a quitté la région.
- Appel à candidature : nouveau membre : M. GREUZARD Sylvain

### Parole aux producteurs :

- Sylvain GIRONDE souhaite plus d'engagement de la part des Amapiens ;
- Long débat sur la modification des contrats avec engagement ferme d'achat minimum périodique, sondage à faire par le biais d'un prochain questionnaire ;
- Les commandes de poulet doivent être faites la semaine précédant la livraison (pour tenir compte du délai d'abattage).

### Parole aux Amapiens :

- Se faire connaître par le biais de VVA (M. Boisset) au moyen de sa revue ;
- Distribution de flyers par les Amapiens autour de chez eux (à prendre les jours de distribution) ;
- M. Gallant : établir les contrats avec les producteurs ;
- Mme Reveilloux demande plus de souplesse et de communication, n'a pas eu sa marchandise par 2 fois sans avoir été avertie qu'il n'y aurait pas de livraison de sa commande ;
- Modification des contrats pour un engagement minimum par producteur : vote 9 pour, (questionnaire à faire pour enquêter auprès des adhérents) ;
- Faire un lien du site de l'AMAP sur le site de la Mairie et information sur le bulletin municipal ;
- De la part des membres du bureau : une meilleure implication des Amapiens pour les permanences est attendue, une fois par an serait suffisante, appel est lancé aux **consomm'ACTEURS**, la CHARTE des AMAP sera mise en ligne afin de rappeler l'indispensable participation de tous.

*L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 heures et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.*